



SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 21/09/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 202

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix huit, le **Jeudi 27 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, LEGENDRE Michel suppléant de BELLIO DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (jusqu'à 20h45), CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, LEBAS Louis suppléant de COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, CUNY Daniel (jusqu'à 21h12), DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard (jusqu'à 20h35), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h10), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18h36), GODIN Guylaine (jusqu'à 21h30), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert (jusqu'à 21h12), GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h12), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 21h10), HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 21h10), JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 22h), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 21h10), LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h30), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ), LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LE GUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel,

MIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, LEGRET Sophie suppléante de MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques (jusqu'à 20h42), PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 20 h), PEYPE Gaëlle (à partir de 18h30), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, , POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h19), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 20h35), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès (jusqu'à 18h36 et à partir de 19h05), THEVENY Marianne (jusqu'à 21h10), TIFFREAU Danièle, TISON Franck (arrive en cours de séance), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (jusqu'à son départ), VILTARD Bruno (jusqu'à 20h42), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BAUDRY Jean-Marc à BARBE Stéphane, BROQUAIRE Guy à MAGHE Jean-Michel, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAUNAY Sylvie à LEPOITTEVIN Gilbert, GILLES Geneviève à CASTELEIN Christèle, GOLSE Anne-Marie à COQUELIN Jacques, HAMEL Bernard à DELAPLACE Henry, HAMELIN Jacques à DRUEZ Yveline, HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry (jusqu'au départ de Thierry Lemonnier), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMORT Philippe à DESTRES Henry, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 20h35), MARGUERITTE David à BOURDON Cyril, MESNIL Pierre à REBOURS Sébastien, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, ROUXEL André à SEBIRE Nelly, TISON Franck à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée), VIGNET Hubert à GESNOUIN Marie-Claude, GODEFROY Annick à GRUNEWALD Martine (jusqu'à 18h36), GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien (à partir de 21h30), FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle (à partir de 21h10), HAMON-BARBE Françoise à DENIS Daniel (à partir de 21h10), HUET Catherine à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h10), PELLERIN Jean-Luc à MARTIN Yvonne (à partir de 20 h), CATHERINE Christian à LAUNOY Claudie (à partir de 20h45), LALOE Evelyne à Luc Dufour (à partir de 21h10), ONFROY Jacques à FONTAINE Hervé (à partir de 20h42), THEVENY Marianne à Franck TISON (à partir de 21h10), VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 20h42), JOLY Jean-Marc à SCHMITT Gilles (à partir de 22h), TAVARD Agnès à DUCHEMIN Maurice (entre 18h36 et 19h05).

Excusés :

BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, LEVAST Jean-Claude, MARIVAUX Isabelle, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie, VILLETTE Gilbert, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2018_182

OBJET : OPAH et OPAH de Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin – Aides aux propriétaires

Exposé

Par délibération n°2018-072 adoptée lors de la séance du conseil du conseil du 28 mai 2018, le conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, « l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat ». A ce titre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement urbain

mises en place depuis le 03 octobre 2016 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont donc concernées.

Ces dispositifs permettent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leurs sont proposées conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul qui ont été soumis à votre vote dans le cadre de la délibération examinée ce jour par le conseil d'agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder aux propriétaires figurant dans le tableau ci-dessous, les aides complémentaires suivantes :

Logements situés sur le secteur de l'OPAH				
Identité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Adresse du logement réhabilité	Nature de l'aide	Montant de l'aide
THOMAS Karine	Propriétaire occupant	60T, rue du roule prolongée – Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	172 euros
CHARLTON Julia	Propriétaire occupant	81, rue Emile Zola – Cherbourg-Octeville – 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	455 euros
BONNISSENT Margaret	Propriétaire occupant	172 rue Dom Pedro – Cherbourg-Octeville – 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
LAMY Agnès	Propriétaire occupant	152 rue Gustave Flaubert – Tourlaville – 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	299 euros
GOIGOUX Pierre et MAUROUARD Mathilde	Propriétaire occupant	113 rue du Maréchal Leclerc – Cherbourg-Octeville – 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	246 euros
HOURSIN Jean-Noël	Propriétaire occupant	5 impasse de la carrière – Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
LAURENT Didier	Propriétaire occupant	23 rue Ferdinand Buisson – Equeurdreville-Hainneville – 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense	121 euros

			subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	
LE FEVRE Patricia	Propriétaire occupant	12 rue des romarins – Tourlaville – 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
COTTARD Elise	Propriétaire occupant	5 rue Félix Buhot – Cherbourg-Octeville – 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
SCI des Albers	Propriétaire bailleur	12 rue Roger Salengro – Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg-en-Cotentin Deux logements	Lutte contre l'habitat très dégradé: 10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	3 886 euros
LEPOITTEVIN Gérard	Propriétaire occupant	191 rue Wilson – Tourlaville – 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	412 euros
CRENN Philippe	Propriétaire occupant	3 rue des Hauts Vents – La Glacerie – 50470 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	375 euros
LEFER Bernard	Propriétaire occupant	29, rue Etienne Dolet – Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	156 euros
ROCHETTE Micheline	Propriétaire occupant	56, rue Lelaidier – Cherbourg-Octeville- 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
TESSON Florian	Propriétaire occupant	47, rue Aristide Briand – Equeurdreville-Hainneville – 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
AMELLAH Abel	Propriétaire occupant	28, rue des jonquilles – Querqueville – 50460 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
ANQUETIL Cyrille	Propriétaire occupant	105, rue du roule prolongée – Cherbourg-Octeville – 50100 Cherbourg-en-	Lutte contre la précarité énergétique : 3%	500 euros

		Cotentin	de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	
AUTRET Benjamin	Propriétaire occupant	34, rue Jean Moulin – Equeudreville-Hainneville – 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
AUVRAY Odette	Propriétaire occupant	61, rue Raynel – Tourlaville – 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	201 euros
Bastard Jean Alain	Propriétaire occupant	3, rue des flots – Equeudreville-Hainneville – 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
CATHERINE André-Paul	Propriétaire occupant	4, rue de la prairie – La Glacerie – 50470 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
CHOCHOIS Patricia	Propriétaire occupant	9, avenue Léon Blum – Equeudreville-Hainneville – 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	476 euros
DUBOST François	Propriétaire occupant	5, impasse Fromageot – Tourlaville – 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
MALLET Stéphane	Propriétaire occupant	64, rue des jonquilles – Querqueville – 50460 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
MANQUEST Emilie	Propriétaire occupant	47, rue Henri Barbusse – Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	335 euros
THOMINE Marie- Claude	Propriétaire occupant	47, rue Dom Pedro - Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique : 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	175 euros

L'ensemble des logements réhabilités sont localisés au sein du périmètre de l'OPAH

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°2018-072 du 21 mai 2018, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Octroyer** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente délibération,
- **Préciser** que la dépense sera imputée au compte 20422, Idc 75543,
- **Autoriser** le versement des aides octroyées, au vu des factures acquittées,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente convention.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 16/10/2018
et publication ou notification
du : 05/10/2018